

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2016

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

Mme Nathalie HENRIOD, Vice-présidente

Mmes Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY, Edith ZBINDEN DUVILLARD
 MM. Bertrand FUMEAUX, Jonathan CHRISTIN, Philippe ELTSCHINGER, Stéphane JOYE,
 Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, Yannick NOVELLE, André PHILIPP,
 conseillers

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, maire
 Mme Christine RAMBACH, adjointe
 M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Absent excusé :

M. Hamidou HAMA, Président

Procès-verbal :

Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

ORDRE DU JOUR

- I. PRESTATION DE SERMENT DU NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL, MONSIEUR STEPHANE JOYE
- II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- III. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- V. DELIBERATION CONCERNANT L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR LE TROTTOIR CREE SUR LE CHEMIN DE MUSSEL
- VI. DESIGNATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR LE JURY DU CONCOURS POUR UN ESPACE DE VIE ENFANTINE
- VII. CREATION D'UNE COMMISSION AD-HOC POUR LA MISE A JOUR DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL
- VIII. PRISE DE POSITION POUR DES MESURES PROVISOIRES RELATIVES A LA MOTION DE MICHEL APOTHELOZ POUR LA MISE EN ZONE 30 DE LA COLLINE AUX OISEAUX
- IX. DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 22.06.2016 :
 - Octroi, en 2017, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.00 à chaque nouvelle place de crèche créée
 - Participation du Fonds intercommunal au financement 2017 du Bibliobus
 - Participation 2017, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.00
 - Financement 2017, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.00

- Participation 2017 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 450'000.00
- Octroi, en 2017, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.00 représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre
- Financement d'investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'000'000.00
- Participation 2017 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 6'636'000.00

X. MOTIONS

XI. QUESTIONS ET DIVERS

XII. NATURALISATIONS - Huis-clos -

* * * * *

En l'absence du président, Monsieur Hamidou HAMA, la vice-présidente, Madame Nathalie HENRIOD, préside et ouvre la séance à 20h.00. Elle souhaite la bienvenue à tous les conseillers, et les remercie pour leur présence. Elle excuse l'absence du président.

I. PRESTATION DE SERMENT DU NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL, MONSIEUR STEPHANE JOYE

Avant de lire le serment, la présidente demande à Monsieur Stéphane JOYE de bien vouloir se lever.

Lecture du serment :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois, et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Elle demande ensuite à Monsieur JOYE de bien vouloir lever la main droite et répondre par « Je le jure » ou « Je le promets », ce qu'il fait.

Monsieur JOYE est chaleureusement applaudi par l'ensemble des personnes présentes.

Monsieur D. NOVELLE, au nom de l'Exécutif, lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal. Il espère qu'il aura beaucoup de plaisir à travailler soit en commission, soit en séance plénière. Il lui remet le règlement du Conseil municipal.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

La présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, la présidente demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.**

III. RAPPORTS DES COMMISSIONS

La présidente demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Commission « Environnement, traitement des déchets, trafic et TPG »

Monsieur Y. NOVELLE, président de cette commission, dit qu'elle s'est réunie le mardi 13 septembre pour parler du budget 2017. Ils ont également parlé de repeindre l'abri de bus qui se trouve sur la rue du Vieux-Four (côté pont de Peney), qui est en mauvais état. Ils sont en discussion pour proposer un concours aux habitants pour ce projet. En ce qui concerne la nouvelle campagne pour les déchets de cuisine (poubelles vertes), ils sont en train de préparer un projet pour la distribution de ces poubelles au printemps 2017.

Commission « Bâtiments »

Monsieur LANZA, président de cette commission, dit qu'elle s'est réunie le lundi 29 août pour parler principalement du budget 2017, et ce dernier sera présenté à la commission des finances.

Commission « Animations et sorties des Aînés »

Monsieur FUMEAUX, membre de cette commission, dit qu'elle s'est réunie le mercredi 31 août sous la présidence de Madame HENRIOD, pour parler du budget 2017. Ce dernier sera présenté à la commission des finances.

Commission « Sports et Loisirs »

Madame MOULLET-BOUCHARDY, présidente de cette commission, dit qu'elle s'est réunie le jeudi 01 septembre pour parler du budget 2017. Ce dernier sera présenté à la commission des finances.

Commission « Sociale, humanitaire, petite enfance, parascolaire et école »

Madame MAIO, présidente de cette commission, dit qu'elle s'est réunie le mercredi 07 septembre pour parler du budget 2017, du projet de crèche, etc. Ce budget sera présenté à la commission des finances.

Commission « Sécurité, feu, protection civile et police municipale »

Monsieur APOTHELOZ prend la parole au nom de cette commission, ceci en raison de la démission de sa présidente. Avec l'approbation des membres, il a assuré la présidence de la séance qui s'est déroulée le lundi 12 septembre. Cette commission a parlé essentiellement du budget 2017 des pompiers, de la protection civile et de la police municipale.

Commission « Culture et Manifestations »

Monsieur PHILIPP, président de cette commission, dit qu'elle s'est réunie le mardi 06 septembre pour parler du budget 2017. Il n'y a rien à signaler de particulier.

Commission « Routes »

Monsieur CHRISTIN, président de cette commission, dit qu'elle s'est réunie le mardi 30 août pour discuter de plusieurs points. Le premier point (« Motion de Madame MOULLET-BOUCHARDY »), a été étudié, et sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil municipal. Le second (sa propre motion) a également été étudié, et sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil municipal. Le troisième point (« Motion de Monsieur APOTHELOZ ») sera discuté lors du point VIII. de cet ordre du jour. La commission Bâtiments a également parlé du budget 2017, et a fait un certain nombre de coupes.

Plus aucun président de commission ne désirant prendre la parole, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La présidente donne la parole au maire pour une communication.

Tableau transmis par la DGT (Direction générale des Transports)

Le maire informe les conseillers qu'il a reçu un tableau de la DGT indiquant le nombre de véhicules journaliers sur le Pont de Peney. En 2003, 8'700 véhicules traversaient ce pont. En 2008, il y en avait 9'900, et en 2015, 13'200. Par ailleurs, aux heures de pointe (entre 07h.00 et 08h.00 du matin), il y a environ 1'100 véhicules en direction de Peney, et environ 300 en direction d'Aire-la-Ville. Le soir (entre 17h.00 et 18h.00), il y a environ 300 en direction de Peney, et 1'300 en direction d'Aire-la-Ville.

Au vu de ces statistiques, on peut s'apercevoir qu'il y a finalement assez peu de véhicules qui transitent par le village pendant les heures de pointe et la journée. On peut donc se féliciter d'avoir mis la rue du Vieux-Four en zone 30.

La présidente donne ensuite la parole à Monsieur APOTHELOZ pour une communication.

Commission « Sécurité »

Il demande aux membres de cette commission, ainsi qu'à Monsieur JOYE, de bien vouloir rester un moment après la séance pour pouvoir parler du remplacement de Madame HOWALD, démissionnaire.

La présidente donne ensuite la parole à Madame RAMBACH pour une communication.

Burkina FASO

Elle aimerait transmettre une information aux conseillers, information dont elle a déjà fait part aux membres de la commission Sociale, et qui concerne un des projets humanitaires subventionnés par la commune, à savoir celui du Burkina Faso. C'est un projet subventionné par toutes les communes de la Champagne. Il y a deux ans, la commune avait décidé de se retirer progressivement de cette association. Cet été, elle a reçu une information de la commune de Chancy qui mentionnait que, selon une étude de l'Université de Genève sur l'état des lieux de la solidarité internationale à Genève, les auteurs pensent que le projet des communes de la Champagne (Burkina Faso) représente le cas de coopération probablement le plus abouti et intéressant existant à Genève. Elle dit que la commission a donc décidé de rencontrer, au début de l'année 2017, le président de l'association, Monsieur Ph. LÄDERMANN, ancien adjoint de la commune de Laconnex, et Madame D. KINDLER, ancienne conseillère municipale et qui est partie prenante dans ce projet, ceci pour qu'ils puissent donner des informations complémentaires sur ce projet, car les dernières nouvelles reçues en 2014 étaient négatives.

V. DELIBERATION CONCERNANT L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR LE TROTTOIR CREE SUR LE CHEMIN DE MUSSEL

La présidente demande si les conseillers ont des questions concernant cette délibération.

Monsieur LANZA ne voit pas où se trouve ce trottoir. Le maire répond que cette acquisition s'est faite durant les travaux de réfection de la rue du Vieux-Four. En effectuant les travaux sur le secteur Chemin de Vernaz, ils se sont rendu compte qu'il y avait beaucoup de véhicules qui stationnaient sur des parcelles privées. Malheureusement, et comme ils l'avaient déjà constaté à plusieurs reprises avant les travaux, ces actes d'incivilité se répétaient très souvent. Les propriétaires concernés ont donc réagi car elles ne trouvaient pas normal que l'accès à leur parcelle soit bloqué. L'Exécutif a donc pensé que la meilleure solution était de créer un trottoir pour empêcher les voitures de stationner, et sécuriser l'endroit pour les enfants qui viennent à l'école. Le secteur concerné se trouve devant le hangar de Madame J. CHRISTIN. Ce trottoir a déjà été créé, et l'Exécutif en avait informé le Conseil municipal de l'époque qui avait approuvé ces travaux. Il faut maintenant légaliser cette démarche, raison pour laquelle il faut prendre cette délibération. Pour établir les documents nécessaires, un notaire ainsi qu'un géomètre pour le tableau de mutation ont dû être mandatés par la commune.

Monsieur NODA GONZALEZ demande si cela avait été discuté en commission. Le maire répond que cela avait fait l'objet d'une discussion en commission des routes.

Plus aucune question ni remarque n'étant formulée, la présidente demande aux conseillers de bien vouloir approuver cette délibération. **9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Messieurs B. FUMEAUX et L. LANZA).**

Texte de la délibération :

Vu le souhait de l'Exécutif d'acquérir la parcelle 227B afin de créer un trottoir pour permettre aux écoliers et aux autres usagers de marcher en toute sécurité sur le chemin de Mussel (entre le chemin de Vernaz et le bâtiment de l'école), conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal

D E C I D E à 9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Messieurs FUMEAUX et LANZA)

1. D'acquérir la parcelle N° 227B, soit une surface de 31 m², selon le tableau de mutation 7/2014 annexé, sur la commune d'Aire-la-Ville. La parcelle 1178 de la commune d'Aire-la-Ville passera de 832 à 863 m².
2. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2016 de CHF 20'000.00, dont CHF 15'000.00 pour l'achat de la parcelle et environ CHF 5'000.00 pour les frais de notaire et de géomètre.
3. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 dans le compte de fonctionnement 2016, sous la rubrique 62.00.314.04.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées de revenus, voire par la fortune nette.
5. De demander au Conseil d'Etat de la République et canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous les frais et droits, y compris les émoluments au Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique.
6. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires.

VI. DESIGNATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR LE JURY DU CONCOURS POUR UN ESPACE DE VIE ENFANTINE

La présidente donne la parole à Madame RAMBACH. Cette dernière informe les conseillers qu'elle a déjà parlé de ce point en commission sociale. Elle rappelle qu'elle avait parlé de ce projet lors de la dernière séance du Conseil municipal du mois de juin, et ils attendaient encore d'avoir l'approbation de la crèche de Confignon pour une prise en charge de l'exploitation de notre crèche.

En ce qui concerne l'architecte, l'Exécutif a reçu durant l'été, à plusieurs reprises, Madame M. ZIMMERMANN, l'architecte mandatée pour l'établissement du cahier des charges et du programme pour le concours d'architectes. Cette dernière a fait un énorme travail de mise en place de ce projet, ceci pour que le concours puisse démarrer dès la rentrée.

En ce qui concerne le jury du concours, il se composera des membres de l'Exécutif, de deux conseillers municipaux et d'architectes professionnels (six personnes étant donné que c'est un projet aux normes SIA). Pour les membres du Conseil municipal, Madame RAMBACH dit que le choix s'est porté sur Monsieur CHRISTIN, pour l'Entente, car il avait déjà été nommé lors du premier projet pour être membre du jury, et de Monsieur LANZA, pour l'Alternative. Elle a donc pris contact cet été avec ces deux personnes, qui ont toutes les deux accepté de faire partie du jury ; Monsieur LANZA après en avoir discuté avec son groupe.

Il faut donc que le Conseil municipal valide ces deux personnes.

Pour la suite, Madame RAMBACH dit que le jury choisira le gagnant du concours le 08 décembre 2016, ou le 09 au plus tard. Ensuite, une présentation des projets se fera au Conseil municipal, et ce dernier décidera alors soit de continuer en votant un crédit de construction, soit d'arrêter le projet de crèche.

La présidente demande s'il y a des questions ou des remarques.

Monsieur CHRISTIN aimerait remercier Madame RAMBACH, au nom de la commission, pour tout le travail qu'elle a effectué dans ce projet.

Plus aucune question ni remarque n'étant formulée, la présidente propose de passer au vote. Elle demande qui est d'accord d'élire les deux personnes citées comme membres du jury. **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

VII. CREATION D'UNE COMMISSION AD-HOC POUR LA MISE A JOUR DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

La présidente donne la parole au maire. Ce dernier remercie la présidente. Il rappelle au Conseil que la commune a un plan directeur communal, ainsi qu'un plan directeur pour les chemins piétonniers. Ces derniers ont été étudiés et réalisés entre 2009 et 2011 par le Bureau Urbaplan, et validés par la Conseil municipal puis par le Conseil d'Etat en 2011.

Par ailleurs, le Canton a également son plan directeur cantonal, qui doit être validé par la Confédération. Celui-ci a été réalisé et validé en 2015.

Dès la date de validation du plan directeur cantonal, à savoir 2015, les communes ont l'obligation de mettre à jour le leur, et ce dans les trois années qui suivent. Monsieur NOVELLE a donc demandé au Bureau Urbaplan de lui faire une offre pour la mise à jour des deux plans directeurs communaux. Le coût de ces mises à jour, qui est important et qui devra être pris dans le budget de fonctionnement, est d'environ CHF 80'000.00, car il faut reprendre une grande partie des points suivants : mise à jour de tous les nouveaux projets, les transports avec Bernex, gestion de l'énergie des bâtiments, le bruit des avions, gestion de la zone villas, le plan directeur des gravières, le plan logistique par rapport à la nouvelle construction de l'arsenal, les Cheneviers. Cette liste n'est pas exhaustive. Il a demandé au Bureau Urbaplan si ce travail pouvait être effectué sur deux ans, ceci pour échelonner la dépense. Cette demande a été acceptée.

Le maire dit qu'il faut constituer une commission ad-hoc pour ce travail de mise à jour. Cette commission sera composée des trois membres de l'Exécutif et des trois conseillers municipaux, deux membres de l'Entente et un membre de l'Alternative. Il demande donc aux conseillers de bien vouloir réfléchir et de proposer trois noms lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Il précise d'autre part que ce sera un travail d'investissement assez important, car cette commission ad-hoc devra se réunir à environ neuf reprises.

Le maire demande s'il y a des questions ou des remarques. Cela n'étant pas le cas, il redonne la parole à la présidente.

VIII. PRISE DE POSITION POUR DES MESURES PROVISOIRES RELATIVES A LA MOTION DE MONSIEUR MICHEL APOTHELOZ POUR LA MISE EN ZONE 30 DE LA COLLINE AUX OISEAUX

La présidente donne la parole à Monsieur CHRISTIN. Ce dernier rappelle que la motion de Monsieur APOTHELOZ, conseiller municipal à l'époque, avait pour but de mettre la Colline aux Oiseaux en zone 30, ceci en premier lieu pour ralentir la vitesse dans cette zone, et profiter des gros travaux qu'il y avait alors dans la commune pour modifier ce secteur.

La première étude avait un coût d'environ CHF 500'000.00 qui comprenait une réfection complète des chemins de la Colline. Le Conseil municipal avait refusé ce projet. Par la suite, la commission des routes s'est réunie et a demandé un projet simplifié pour ces travaux. Monsieur D. NOVELLE

a demandé une proposition moins onéreuse au bureau d'architectes. Monsieur CHRISTIN dit que tous les membres étaient d'accord que l'entrée du chemin de Treulaz soit rétrécie, ceci pour diminuer la vitesse. Le bureau d'architectes a également prévu de mettre des places de parking en quinconce sur le chemin de Treulaz. Trois variantes différentes sont maintenant proposées, à savoir :

- Variante 1 : Trafic-blocs, potelets et places de parc. Coût : CHF 32'000.00.
- Variante 2 : Potelets et places de parc. Coût : CHF 14'000.00
- Variante 3 : Bacs à fleurs et places de parc. Coût : CHF 16'000.00

Monsieur CHRISTIN rappelle que ce sont des mesures provisoires pour une année, ceci pour constater si la vitesse diminue dans ce secteur, et si la sécurité des piétons est augmentée. Si cela est positif, la zone 30 sera effective, et dans le cas contraire, tout sera enlevé.

Monsieur CHRISTIN dit que la commission a bien débattu sur ces trois propositions, et les commissaires ne sont pas tous d'accord. Ils ont voté sur le projet, et le résultat était le suivant : 2 pour, 1 contre (L. LANZA) et 1 abstention (J. CHRISTIN).

La commission a ensuite voté pour les trois variantes. Les résultats sont les suivants :

Variante 1 : 4 contre

Variante 2 : 1 pour (J. CHRISTIN), 3 contre

Variante 3 : 2 pour (I. MAIO et B. FUMEAUX) et 2 contre (J. CHRISTIN et L. LANZA)

Monsieur CHRISTIN ayant terminé sa présentation, il donne la parole au maire. Ce dernier remercie le président de la commission des routes pour son rapport. Il rappelle que lors du dépôt de la motion, l'Exécutif d'alors avait entrepris des démarches, et le premier projet ne contenait pas uniquement des mesures dissuasives, mais également un gros travail de génie civil (réfection complète de tous les revêtements, des trottoirs, etc.). Il précise que les projets qui ont été présentés ce soir sont des mesures provisoires. Il rappelle également que suite aux discussions de la commission, une ligne budgétaire d'environ CHF 15'000.00 avait été mise au budget pour cette année. Il rappelle également, comme mentionné ci-dessus par le président, que la commission a donné un accord de principe pour rentrer en matière pour une zone 30 à l'heure et des mesures dissuasives, mais pas en ce qui concerne le choix de la variante.

Il donne ensuite la parole à Madame MAIO qui est pour la variante avec les bacs à fleurs, ainsi qu'à Monsieur LANZA qui est contre ce projet, et ensuite, il demandera aux membres du Conseil municipal de prendre une décision. La présidente donne la parole à Madame MAIO.

Madame MAIO dit qu'ils étaient deux personnes pour la variante 3. Elle donne quelques motivations. Ce projet a pour but de ralentir certains usagers dont la vitesse est souvent excessive. Dans ce secteur, il y a beaucoup d'enfants et d'adolescents qui empruntent ce chemin, soit en trottinette, en patins, à pied, etc., et cela pourrait éviter certains accidents. Leur choix s'est porté sur les bacs à fleurs, car en cas de non réalisation du projet, ces bacs pourront être réutilisés ailleurs. Toujours en cas de non réalisation, les potelets ou les trafic-blocs devront être jetés, ce qui serait une dépense inutile. En ce qui concerne les places de parking inscrites au sol, elle n'est pas pour.

La présidente donne la parole à Monsieur LANZA.

Monsieur LANZA dit que lorsque le premier projet a été présenté, tous les membres du Conseil avaient demandé à revenir à quelque chose de simple et de provisoire. Après discussion, tout le monde disait qu'il fallait ralentir l'entrée du chemin avec une mesure provisoire ou autre. Le projet qui est maintenant soumis présente des ralentissements à l'entrée et à la sortie du chemin, et des places de parc, qui n'avaient été demandées, et qui ne sont pas vraiment dans les normes puisqu'elles font deux mètres de large (elles devraient faire 2.50 m.). Pour la sécurité des piétons, des trottoirs existent déjà tout le long de la montée. Il dit encore que les principaux utilisateurs de ce chemin sont les habitants de la Colline, et il est malheureux que les habitants eux-mêmes ne

respectent pas la limitation de vitesse. Pour lui, ce projet, par rapport à ce qui avait été discuté avant cette étude, ne correspond pas du tout, et de plus il n'est pas aux normes de circulation.

Madame MOULLET-BOUCHARDY demande pour quelles raisons il s'agit de mesures provisoires. Est-ce que cela ne pourrait pas être définitif ? Le maire répond que ce sont des mesures provisoires sur une année. Un point de situation sera effectué au bout d'une année pour voir si cela a eu du succès ou si rien n'a changé. Il se peut que les habitants eux-mêmes disent que cela ne sert à rien, ou alors qu'ils soient ravis de ces changements.

Le maire dit que la Colline aux Oiseaux est actuellement limitée à 50 km/h. Pour qu'elle soit limitée à 30, il faut mettre des mesures accompagnatrices, à savoir bacs à fleurs et places de parc. Les deux vont ensemble.

Monsieur Y. NOVELLE dit qu'après avoir entendu les différents avis, il est pour ce projet. Tout d'abord car en cas d'accident, il ne pourra pas être reproché à la commune de ne rien avoir fait, ensuite car cela fera quelques places de parking supplémentaires, et enfin pour les bacs à fleurs car c'est un embellissement de plus dans la commune, que les habitants apprécient, et ils pourront être réutilisés ailleurs en cas de non réalisation.

Monsieur ELTSCHINGER aimerait savoir s'il y a eu une étude ou des statistiques de la Police municipale concernant la vitesse sur ce chemin. Le maire répond négativement car c'est une zone résidentielle. Monsieur ELTSCHINGER demande également si dans le coût des bacs à fleurs, celui de la plantation des fleurs et de leur entretien est compris. Le maire répond que le coût de CHF 16'000.00 comprend l'achat des bacs et le marquage au sol, les demandes d'autorisation, etc. Il y aura effectivement un coût supplémentaire pour les fleurs et leur entretien (aux environs de CHF 4 à 5'000.00).

Monsieur PHILIPP aimerait savoir ce qui va se passer au bout d'une année, si la période test est concluante. Faudra-t-il rajouter quelque chose et avoir un coût supplémentaire ou est-ce un statu quo et les mesures restent en place ? Le maire répond qu'il faudra mettre l'inscription officielle pour la zone 30, mais il n'y aura pas d'autres coûts.

Monsieur NODA GONZALEZ partage l'opinion de Monsieur Y. NOVELLE. En ce qui concerne les places de parking, il pense qu'il faudrait peut-être voir pour les mettre aux normes. Par contre, il est d'avis que la réussite de ce projet est basée uniquement sur la sensibilisation des habitants de la Colline à ce problème. Tout le reste est un frein. Il demande si la commune pourrait faire quelque chose pour que les habitants diminuent leur vitesse. Le maire répond qu'il est très difficile de répondre à cette question, il faudra voir après la période test.

Monsieur APOTHELOZ prend la parole en sa qualité de motionnaire. Il rappelle que la Colline aux Oiseaux ne bénéficie pas, actuellement, de panneau de limitation de vitesse. Donc, par définition, la loi sur la circulation routière dit que lorsque l'habitat est compact, la vitesse est de maximum 50 km/h., ce qui est le cas à la Colline. Par équité au vu de ce qui a été fait sur la rue du Vieux-Four, et surtout pour sécuriser les usagers, principalement les enfants, sur ce chemin, il ne peut qu'encourager les conseillers à adhérer à ce projet, avec les bacs à fleurs, ce qui embellira d'autant plus la Colline.

Plus aucune question ni remarque n'étant formulée, la présidente propose de passer au vote. Le maire suggère de demander d'abord un vote de principe, c'est-à-dire de savoir qui est d'accord de rentrer en matière sur une zone 30 à la Colline et ensuite de voter pour ou contre la variante avec les bacs à fleurs.

La présidente demande qui est d'accord de rentrer en matière sur une zone 30 à la Colline. **9 voix pour, 1 voix contre (Monsieur LANZA) et 1 abstention (Monsieur CHRISTIN).**

Elle demande ensuite qui est pour la variante 3, à savoir les bacs à fleurs et les places de parking. **9 voix pour, 1 voix contre (Monsieur LANZA) et 1 abstention (Monsieur CHRISTIN).**

Le maire informe les conseillers qu'étant donné que ce projet a été validé, l'Exécutif va prendre contact avec le bureau d'ingénieurs, et ce dernier va déposer la demande d'autorisation pour le marquage et les bacs à fleurs (7). Il espère que cela pourra se faire d'ici la fin de cette année.

IX. DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 22.06.2016

La présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ces documents. La présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ces huit décisions qui seront votées d'un bloc.

Par rapport au budget, Monsieur FUMEAUX constate que le montant le plus élevé est celui dévolu au Grand Théâtre de Genève. Il aimerait savoir quelle est la part de la commune sur ce montant de CHF 2'500'000.00. Le maire répond que le calcul se fait sur le nombre d'habitants et la situation financière.

Plus aucune question ni remarque n'étant formulée, la présidente propose de passer au vote. Elle demande qui approuve ces neuf décisions. **9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Messieurs JOYE et PHILIPP).**

X. MOTIONS

La présidente demande si quelqu'un à une motion à proposer.

Madame MAIO a une motion à proposer. Elle en donne lecture.

« Monsieur le Maire,
Madame et Monsieur les Adjoints,

Je serais très heureuse que ma petite et modeste motion retienne votre attention.

Je souhaiterais que lorsque les conseillers ont une manifestation officielle, ils portent un signe distinctif tel qu'une jolie cocarde, ou autre chose, aux couleurs d'Aire-la-Ville.

Etant donné que nous nous sommes mis en liste afin d'être élus, c'est que nous sommes fiers de notre commune d'Aire-la-Ville et de notre village, donc autant le montrer.

Merci à Monsieur le Maire et à l'Exécutif d'y penser très fort. »

La présidente demande aux conseillers qui désirent rentrer en matière sur cette motion. **7 voix pour, 1 voix contre (Monsieur PHILIPP), et 3 abstentions (Madame ZBINDEN DUVILLARD et Messieurs ELTSCHINGER et FUMEAUX).**

La motion de Madame MAIO est renvoyée en commission « Culture et manifestations ».

XI. QUESTIONS ET DIVERS

Remarque de Monsieur LANZA

Des habitants lui ont signalé qu'il y avait un hérisson mort sur la chaussée devant l'arrêt de bus, et ceci depuis deux jours. Que peut faire la commune ? Le maire répond qu'il va faire intervenir l'entreprise Bosson qui s'occupe du nettoyage des routes de la commune.

Remarque de Monsieur ELTSCHINGER

Des habitants lui ont signalé qu'il y avait des briques de verre sur la zone sportive. Il demande ce qu'il faut faire dans ce cas-là, et qui il faut prévenir. Le maire répond qu'il faut en informer l'Exécutif. D'autre part, il dit qu'il fera le nécessaire auprès de l'employé communal pour que ces débris de verre soient enlevés.

Remarque de Madame MAIO

Elle a constaté qu'une bâche en plastique vert traîne au bord du chemin de Treulaz (en haut, à l'entrée des bois). Elle pense qu'elle a été oubliée lors des derniers travaux. Que faut-il faire ? Faut-il faire intervenir quelqu'un pour l'enlever ou peut-elle le faire elle-même ? Le maire répond qu'il va demander à l'employé communal de l'enlever. Madame MAIO dit qu'elle le fera elle dès le lendemain.

Remarque de Monsieur JOYE

Il a remarqué qu'il manque deux spots sur la zone sportive, et ce depuis quelque temps déjà. Les enfants ayant repris l'école, qui est responsable en cas d'accidents.

Le maire répond qu'une commande a été passée, mais les spots reçus n'étaient pas les bons. Monsieur JOYE demande si l'on ne pourrait pas mettre des caches en attendant la réparation. Le maire a pris bonne note de la requête, et il va regarder avec l'employé communal pour une réparation temporaire.

La séance est levée à 21 h. 25.